

2011/3606 - Signature de deux conventions pour l'action DTAC3 (dépistage des troubles d'apprentissage en cycle 3) : une avec le réseau DYS/10 et une autre avec les HCL (Direction de l'Education) (BMO du 27/06/2011, p. 1441)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, les troubles spécifiques du langage oral et écrit, regroupés sous les appellations des DYS, sont des handicaps reconnus récemment par les institutions mais mal connus du grand public, et encore largement subis. Les personnes touchées par les troubles tels que la dyslexie, la dysorthographe, la dyscalculie, la dyspraxie ou encore la dysgraphie, connaissent des difficultés d'apprentissage et d'intégration très fortes dès l'enfance, du fait d'une méconnaissance de ces troubles et des possibilités de leur prise en compte. Pourtant, 10 % des enfants sont concernés.

L'action sur laquelle nous prenons un engagement aujourd'hui engage la Ville doublement : par une collaboration avec l'association E = MCdys pour un travail de formation, de sensibilisation et de dépistage réalisé par le service médico-social de la Direction de l'Education de la Ville de Lyon qu'il faut saluer, et par l'orientation des enfants vers un service spécialisé des HCL. La convention votée aujourd'hui avec les HCL a aussi un autre but, elle permet aux enfants de familles les plus en difficulté de trouver un service de prise en charge, et donc d'avoir un accès facilité aux soins. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette mesure directe et concrète de lutte pour l'égalité des chances et pour la réussite éducative de nos enfants qui passent par des actions très variées de la Ville.

Chaque année, les associations concernées, APAJH, APEDYS, 1-2-3 DYS, ADD Rhône, organisent la Journée des DYS dans le Rhône autour du 10/10, c'est-à-dire du 10 octobre. Ce rendez-vous rappelle aux acteurs combien cette question est importante pour lutter au plus tôt contre l'illettrisme et l'exclusion, et la souffrance de nombreux enfants. Ce rendez-vous est également ouvert à tous les parents qui souhaitent s'informer sur ces troubles et j'espère, par mon intervention retransmise sur TLM, renforcer cette information.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)